



**Syndicat national
Pénitentiaire des
Surveillant(e)s/C.E.A.**

Groupe de travail sur l'armement en et hors service du 16 septembre 2025

Le mardi 16 septembre 2025, le SPS-CEA était convié à participer en multilatérale à un groupe de travail concernant **l'armement en et hors service**.

En propos introductif, la DAP a présenté l'avancée du déploiement des caméras-piétons et des pistolets à impulsion électrique (PIE). La marque AXON a été retenue (meilleure qualité, système d'exploitation plus performant et diversité d'attaches adaptées aux missions).

Points positifs avancés par la DAP : le matériel sera livré en kit complet (caméras, PIE, stations, logiciels, attaches). Les premiers retours d'expérience sont parlants : dans les ERIS, les installations se font en moins de deux heures.

Le SPS-CEA a rappelé sa ligne constante : une véritable Police Pénitentiaire pour tous. Cela signifie : le port d'arme hors service pour l'ensemble des personnels s'ils le souhaitent.

Pour le SPS-CEA, notre métier fait partie de l'un des plus exposés. De ce fait, Le SPS-CEA a précisé que la possibilité du port d'arme hors service n'est pas un privilège mais une nécessité. C'est une garantie de protection élémentaire que notre administration doit à ses personnels, au même titre que ce qui a été reconnu pour la police nationale après les attentats de 2015.

Le SPS-CEA ne peut pas accepter que l'administration tergiverse alors que la police a déjà franchi ces étapes depuis longtemps. Il en va de la sécurité des personnels, mais aussi de la crédibilité de l'institution.

Le SPS-CEA a confirmé être favorable au déploiement généralisé des bombes incapacitantes (gel), sans oublier de distribuer le décontaminant dans le même temps.

Pour le SPS-CEA, la loi du 14 novembre 2009 qualifie déjà les surveillants comme Force de Sécurité Intérieure (FSI), mais il faut aller plus loin. Nous devons être intégrés dans le Code de la sécurité intérieure, pour être reconnus de plein droit comme la troisième force de sécurité intérieure. Il est primordial d'avoir une reconnaissance juridique pleine et entière de notre rôle.

Aujourd'hui, la menace est réelle et quotidienne : les agressions ciblant les agents pénitentiaires se multiplient. La DDFP en est l'illustration dramatique. Les surveillants en détention, qui assurent au quotidien la sécurité intérieure de nos établissements, sont en première ligne. À l'extérieur, nos missions d'escortes et nos contacts directs avec des profils de plus en plus dangereux exposent également chaque agent. La protection des personnels ne peut plus attendre.

Le SPS-CEA sera force de rappel à chaque occasion : la sécurité de la société passe aussi par la sécurité des surveillants pénitentiaires. Il est temps que l'administration prenne enfin ses responsabilités et reconnaisse notre corps pour ce qu'il est : un pilier de la sécurité intérieure.

Le 19/09/2025, le Bureau Central National

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/> E-Mail : secretariat-sps-cea@hotmail.fr